

ÉVALUATION DU PROJET DE L'ÉCOLE
DOCTORALE N° 340
Biologie moléculaire intégrative et cellulaire

École normale supérieure de Lyon
Université Claude Bernard Lyon 1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 31/03/2022



Au nom du comité d'experts¹ :

Serge Potier, Président du comité

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

1 Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

2 Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Membres du comité d'experts

Président : M. Serge Potier, Université de Strasbourg

M. Frank Boury, Angers Université

Mme Myriam Duban, Université de Lorraine

Mme Maider Estecahandy, ALSTOM, Séméac Tarbes

Expert(e)s : Mme Hélène Gérard, Sorbonne Université

M. Philippe Jansen, Université Côte d'Azur

M. Djimédo Kondo, Sorbonne Université

M. Jean-Michel Roquejoffre, Université Toulouse III - Paul Sabatier

Conseillers scientifiques représentants du Hcéres :

M. Gilles Bourdier

M. Bernard Sablonnière

ÉVALUATION RÉALISÉE EN OCTOBRE 2021 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN MARS 2021

Présentation de l'école doctorale

Le projet de l'école doctorale *Biologie moléculaire intégrative et cellulaire* (ED BMIC) porté par une nouvelle équipe de direction s'inscrit dans la continuité du bilan évalué en 2020. Il concerne un renouvellement pour le prochain contrat avec une modification : désormais l'établissement support de l'ED BMIC ne sera plus la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon mais l'École normale supérieure (ENS) de Lyon, et l'Université Claude Bernard Lyon 1 sera co-accréditée.

L'ED s'appuie sur des équipes des 16 unités de recherches (UR) dont 12 unités mixtes de recherche (UMR) avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et/ou l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Le périmètre scientifique reste identique à celui du contrat précédent et s'inscrit dans une palette scientifique allant de l'élucidation des mécanismes biologiques jusqu'aux dysfonctionnements de ces mécanismes associés à des pathologies.

Le nombre de doctorants attendus en septembre 2021 est d'environ 300, 90 en 1^{re}, 70 en 2^e, 60 en 3^e, 60 en 4^e et 25 en 5^e année. Le potentiel d'encadrement listé dans le projet est d'environ 220 encadrants titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR).

Le projet est le fruit de l'autoévaluation, de l'évaluation externe conduite par le Hcéres et des discussions inter-ED à l'initiative de l'Université de Lyon par groupes thématiques (GT) en l'occurrence le GT2 Biologie-Santé réunissant cinq ED : l'ED 205 *Interdisciplinaire sciences santé* (EDISS), l'ED 340 *Biologie moléculaire intégrative et cellulaire* (BMIC), l'ED 341 *Évolution, écosystèmes, microbiologie et modélisation* (E2M2), l'ED 467 *Neurosciences et cognition* (NSCo) et l'ED 488 *Sciences ingénierie santé* (SIS).

Synthèse de l'évaluation du projet

Appréciation par critère

Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Le positionnement scientifique de l'ED, l'organisation et la gouvernance, la politique scientifique, la politique de recrutement et d'accueil des doctorants décrites lors de l'évaluation du bilan de l'ED BMIC en 2020 ont été très favorablement évalués.

Le projet reprend la totalité de ces éléments et propose des évolutions comme la traduction du site internet en anglais pour une meilleure communication internationale et la suggestion de diffuser plus largement les comptes rendus des conseils à la communauté de l'ED, sans en préciser les modalités.

Encadrement et formation des doctorants

Le projet de l'ED BMIC reprend les dispositifs décrits dans le document bilan et évalués favorablement en 2020. Les points suivants sont des éléments d'amélioration complémentaires en réponse à des suggestions de l'évaluation.

La politique d'encadrement des doctorants prend en compte l'absence de formation des encadrants et l'ED va renforcer l'incitation des non HDR à suivre ce type de formation et plus largement les actions en faveur du passage de l'HDR en partenariat avec les établissements co-accrédités. En pratique, elle limite à une thèse son avis favorable aux autorisations d'encadrement aux non titulaires de l'HDR, dérogation qui inclut d'ailleurs l'engagement de soutenir l'HDR avant la fin de l'encadrement en cours.

L'augmentation de l'offre de formation de l'ED et l'incitation des unités de recherche à proposer ou financer des formations scientifiques sont envisagés et feront l'objet d'une décision lors des prochains conseils d'ED. De même, le suivi du portfolio des compétences sera renforcé sans préciser par quels moyens.

Le dispositif de suivi des doctorants sous forme de comité de suivi de thèse (CST) reste entièrement maintenu ; la participation d'un tuteur référent nommé par l'ED et représentant le doctorant lors des CST et tout au long de sa thèse, qui serait appréciée par les doctorants, n'est pas envisagée dans le projet. De même, un examen des compétences acquises lors de chaque CST serait un moyen de favoriser l'utilisation du portfolio dédié.

La politique relative aux soutenances et à la durée des thèses est intégralement reconduite.

Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les actions menées pour favoriser la poursuite de carrière des docteurs et pour valoriser le doctorat, les dispositifs de suivi de la carrière des docteurs y compris les enquêtes internes sur le devenir des doctorants réalisées par l'ED BMIC et l'analyse et la communication des données collectées sont intégralement maintenus.

Appréciation globale

Le projet de l'ED BMIC renforce les dispositifs mis en place auparavant dont le bilan a été évalué très favorablement en 2020. Le renforcement de la politique de formation des encadrants et celle en faveur de l'obtention de l'HDR en font désormais un nouveau point fort.

Par ailleurs, le projet affirme la volonté de l'ED de diffuser plus largement les comptes rendus des conseils, d'augmenter l'offre de formation et en particulier d'inciter les UR à organiser des formations scientifiques et d'achever la traduction du site internet en anglais.

Le renforcement du suivi et l'utilisation du portfolio des compétences est prévu sans préciser les moyens de cette dernière action.

Les suggestions issues de l'évaluation d'augmenter le volume de formations exigées au-delà de 40 heures et de nommer un tuteur pour le suivi du doctorant tout au long de sa thèse et sa participation au CST ne sont pas prises en compte.

Points forts

- Grande qualité de l'adossement scientifique.
- Maintien du suivi très sérieux des doctorants.
- Maîtrise maintenue du taux d'encadrement et de la durée de thèse.
- Maintien de l'attention portée à la production scientifique moyenne des doctorants, par ailleurs très bonne.
- Maintien de l'attention portée à la très bonne poursuite de carrière des docteurs, par ailleurs très bonne.
- Très bonne répartition des missions ED/collège doctoral ; liens étroits avec le collège doctoral.
- Renforcement de la politique en faveur de l'obtention de l'HDR.
- Politique en faveur de la formation des encadrants non HDR et la soutenance de l'HDR.

Points faibles

- Exigence de 40 heures de formation trop en retrait par rapport aux autres ED de même domaine.
- Absence d'un tuteur référent nommé par l'ED représentant le doctorant tout au long de sa thèse et participant au CST.
- Efforts non précisés pour renforcer le suivi du portfolio des compétences.

Recommandations

À l'attention de l'école doctorale

À travers son bilan qui a fait apparaître une base très solide et son projet qui la conforte, l'ED BMIC est dotée d'excellents outils pour assumer avec succès ses missions dans le prochain plan. Elle est encouragée à poursuivre les actions mises en place et les actions proposées dans le projet qui s'inscrivent pour la majeure partie dans leur continuité.

Parmi les points à améliorer, l'ED devrait veiller à renforcer le suivi du portfolio des compétences des doctorants. Elle pourrait pour cela inclure l'examen de compétences lors de la tenue des CST annuels. Enfin, le projet gagnerait à porter à plus de 40 heures le volume de formations complémentaires et à concrétiser la nomination d'un tuteur référent représentant le doctorant tout au long de sa thèse et participant au CST.

À l'attention des établissements

L'ED BMIC est en lien étroit avec le collège doctoral, les missions sont partagées de manière équilibrée et c'est l'un des nombreux points fort de l'ED.

Il est souhaitable que le périmètre des missions que le collège a en charge soit maintenu en particulier dans les domaines de l'offre de formations transversales, de promotion du doctorat dans les milieux socio-économiques et à l'international, d'enquêtes de suivi du devenir professionnel des docteurs, d'accompagnement des doctorants et docteurs vers l'emploi.

Observations des établissements

**Campagne d'évaluation des Ecoles doctorales 2019-2020 VAGUE A
Observations sur le rapport d'évaluation HCERES
par l'établissement responsable du dépôt de dossier**

Objet : Ecole doctorale n°340 Biologie moléculaire intégrative et cellulaire (BMIC)

L'ENS de Lyon n'a pas d'observation particulière sur le rapport d'évaluation par l'HCERES de l'ED 340 BMIC. Elle rappelle, que, conformément à ce rapport, « l'établissement support de l'ED BMIC ne sera plus la Communauté d'universités et établissements (ComUE) Université de Lyon mais l'ENS de Lyon, et l'université Claude Bernard Lyon 1 sera co-accréditée ».

L'ENS de Lyon remercie l'HCERES de son évaluation et de ses recommandations.

Lyon, le 16 décembre 2021

Jean-François Pinton,
Président de l'ENS de Lyon





Université Claude Bernard  Lyon 1

Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
Bâtiment Atrium
43 bd du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne Cedex
France
Tél : +33 (0) 4 72 43 28 55
direction.recherche@univ-lyon1.fr

**Haut Conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement
supérieur
Département d'évaluation des
formations**
2 rue Albert Einstein
75013 Paris

Villeurbanne, le 13 décembre 2021

Objet : observations sur le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale n°340 Biologie Moléculaire Intégrative et Cellulaire – Projet

Madame, Monsieur,

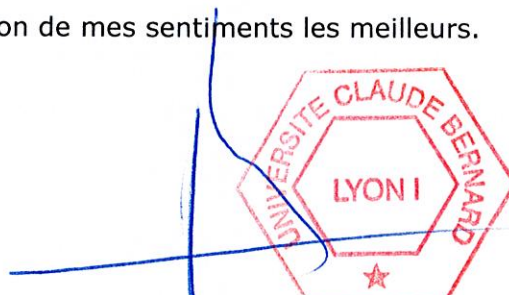
Je vous remercie de m'avoir transmis le pré-rapport d'évaluation (projet) de l'Ecole Doctorale Biologie Moléculaire Intégrative et Cellulaire (ED n°340 BMIC).

Je tiens à souligner la très grande qualité du travail réalisé par les membres du comité d'évaluation.

Après lecture attentive et analyse du document, je vous précise que l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) est l'établissement porteur de cette école doctorale au titre de la prochaine accréditation.

L'UCBL prend bonne note des appréciations et des recommandations formulées et intégrera ces éléments dans les orientations futures de sa politique doctorale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Frédéric FLEURY
Président de l'Université
Claude Bernard Lyon 1

SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER
CRÉER
PARTAGER

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

